

## Appel d'un jugement : comment acheter un timbre fiscal ?

Si vous faites appel d'un jugement, vous devrez souvent payer une contribution via l'apposition d'un **timbre fiscal** sur la requête. Vous devez aussi acheter ce timbre si vous êtes l'adversaire (qu'on appelle également intimé). Le timbre fiscal est vendu uniquement sous la forme électronique. Vous pouvez acheter le timbre fiscal électronique **en ligne** ou **auprès des bureaux de tabac équipés pour le vendre**. Nous vous présentons les informations à connaître.

### Contestation d'un jugement

Vous pouvez acheter le timbre fiscal électronique **en ligne**.

- [Acheter un timbre fiscal électronique pour faire appel d'une décision de justice](#)

Téléservice

### Attention

le timbre dématérialisé n'est pas utilisable devant le tribunal de commerce.

Le paiement se fait par **carte bancaire**.

Le timbre électronique peut être délivré sur 2 supports :

Document PDF avec un code 2D qui peut également être scanné directement depuis un téléphone ou une tablette par le service chargé de recevoir votre demande

SMS contenant l'identifiant à 16 chiffres du timbre qui sera accepté par l'agent chargé de traiter votre dossier.

### À savoir

le timbre fiscal est obligatoire dans les cas où vous devez être représenté par un avocat pour faire appel en matière civile.

Le timbre coûte 225 € . Il n'est pas dû par la partie bénéficiaire de l'aide juridictionnelle.

Le timbre est valable pendant **12 mois** à compter de sa date d'achat.

Le **remboursement** nécessite un délai de 3 jours après la date d'achat. Il est remboursable pendant **18 mois** à compter de cette date.

La demande se fait en ligne :

- [Demander le remboursement d'un timbre électronique pour une procédure d'appel](#)

Téléservice

Vous pouvez acheter un timbre fiscal électronique **auprès d'un bureau de tabac** si le commerce est équipé pour pouvoir le délivrer.

### À savoir

le timbre fiscal est obligatoire dans les cas où vous devez être représenté par un avocat pour faire appel en matière civile.

Le timbre coûte 225 € . Il n'est pas dû par la partie bénéficiaire de l'aide juridictionnelle.

Le timbre est valable pendant **12 mois** à compter de sa date d'achat.

Le remboursement nécessite un délai de 3 jours après la date d'achat. Il est remboursable pendant **18 mois** à compter de cette date.

La demande se fait en ligne :

- [Demander le remboursement d'un timbre électronique pour une procédure d'appel](#)

Téléservice

### Questions – Réponses

- [L'avocat est-il obligatoire dans un procès civil ?](#)

### Toutes les questions réponses

### Et aussi...

- [Faire appel d'un jugement civil ou pénal](#)
- [Aide juridictionnelle des personnes résidant en France](#)

### Où s'informer ?

- [Contact support – Timbre fiscal électronique](#)

Accès au [formulaire de contact](#)

- [Contact support – Timbre fiscal électronique](#)

Accès au [formulaire de contact](#)

### Services en ligne

- [Acheter un timbre fiscal électronique pour faire appel d'une décision de justice](#)

Téléservice

- [Demander le remboursement d'un timbre électronique pour une procédure d'appel](#)

Téléservice

**Et aussi...**

- [Faire appel d'un jugement civil ou pénal](#)
- [Aide juridictionnelle des personnes résidant en France](#)

**Textes de  
référence**

- [Code général des impôts : articles 899 à 900 B](#)  
Timbre dématérialisé
- [Code général des impôts – Annexe 4 : articles 121 KM à 121 KM ter](#)  
Vente de timbres fiscaux
- [Code général des impôts : article 1635 bis P](#)  
Droits d'enregistrement



Ville de

**Palavas-les-Flots**

*Mairie de Palavas-les-Flots*

*Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.*

*Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots*

*Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)*